



CE QUI EST MIS EN PLACE A LA REGION HAUTS DE FRANCE

• LA COMMISSION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Mise en place pour le suivi du plan égalité professionnelle obligatoire (Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020) adopté par la région
La CGT demande un suivi renforcé trimestriel

• LE DISPOSITIF PASS'MANAGEMENT

POUR LA CGT CERTES C'EST UNE AVANCÉE MAIS VU LE NOMBRE D'AGENTS FÉMININS À LA RÉGION NOUS SOMMES ENCORE LOIN DU COMPTE AVEC LE NOMBRE DE FORMATIONS PROPOSÉES.

• LA CHARTE DES COMPORTEMENTS RESPECTUEUX

UN CADRE POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS SIGNÉ PAR LA DGS DE LA RÉGION : IL S'AGIT DE PRÉVENIR LE SEXISME ET PROSCRIRE LES COMPORTEMENTS IRRESPECTUEUX AU SEIN DE NOTRE COLLECTIVITÉ

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

LES CRITÈRES DE PROMOTION INTERNE, INTÉGRÉS DANS CE DOCUMENT, DOIVENT INTÉGRER L'EXIGENCE DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

LA CGT REVENDIQUE LA SUPPRESSION DU CRITÈRE D'ENCADREMENT SUR CERTAINS GRADE (ATPIEE...)



• L'ASA VIOLENCES INTRA-FAMILIALE

Pour la CGT une information plus large sur divers support serait intéressante.

• MISE EN PLACE DE CAFÉ RH SUR LE TEMPS DU MIDI SUR LE SUJET

La CGT demande la même chose dans les lycées et autres sites de travail de la Région.

